



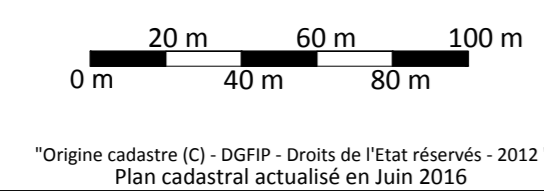
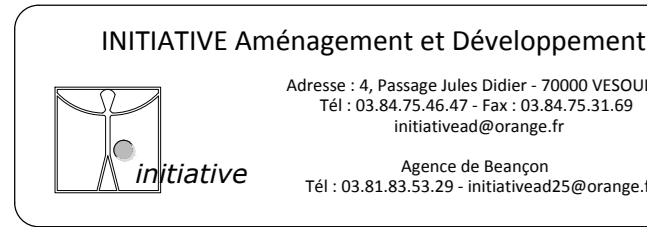
# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de LES VALLEES DE LA VANNE

Document graphique secteur VAREILLES

Centre de la commune et hameau au 1 / 2 000 ème

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire :  
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :



### Légende :

--- Limite de zones et de secteurs.

### ZONES URBAINES

**U** Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.

### ZONES AGRICOLES

**A** Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

### ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

**Ncor** Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

- Emplacements réservés et numéro d'opération.
- Liaisns douces à conserver ou à valoriser.
- Bâtiment agricole existant et en projet avec périmètre de réciprocity (Chambre d'Agriculture).
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Espaces boisés classés

### Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

- Eléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) :
  - Arbre remarquable / Alignements d'arbres / Promenades arborées
  - Puits / Lavoir / Fontaine
  - Eglise / Croix / Monument / Habitats troglodytiques / sculpture ...
- Cours d'eau, fossé, marre, étang. Milieux humides (données DREAL)
- Vergers de production (V1) Vergers au sein du village (V2)
- Bois, haies, bosquets à préserver

### Risques et nuisances repérés au titre des articles R\*123-11 b) :

Ruissellement

